



Les pratiques d'entretien des zones non agricoles

Aujourd'hui la qualité des ressources en eau reste préoccupante. Un des facteurs influençant cette qualité est la **pollution diffuse** et plus particulièrement la pollution par les **produits phytosanitaires**. Ils sont en partie responsables de la non-potabilité des eaux souterraines et de la dégradation des eaux de surface.

En effet, la dégradation des eaux se traduit par un report d'échéance à 2027 pour l'atteinte du bon état qualitatif des masses d'eau souterraines et superficielles du bassin versant de la Canche.

Une pollution diffuse...

Contrairement à une pollution accidentelle où, une grande quantité de polluants est déversée à un même moment sur un même site, **une pollution diffuse** concerne l'apport de polluants par une multitude de petites sources sur l'ensemble du territoire amenant à la dispersion des polluants à grande échelle. Cette dispersion peut se faire par le transport dans les eaux de ruissellement ou par entraînement en profondeur par l'eau d'infiltration.

Certes l'agriculture est un gros consommateur de produits phytosanitaires, mais d'autres territoires sont soumis au traitement chimique. On désigne ces zones comme des Zones Non Agricoles (ZNA). **Tous les acteurs du territoire (le milieu agricole, les collectivités) sont appelés à se mobiliser pour améliorer la qualité des eaux.**

Plan de désherbage

Pour mieux appréhender la problématique des produits phytosanitaires un plan de désherbage peut être effectué.

Après avoir déterminé les objectifs pour l'entretien des espaces publics et une observation de terrain, différentes zones sont identifiées :

- Les zones à risque élevé où l'utilisation des produits phytosanitaires est fortement déconseillée;
- Les zones à risque moins élevé, où l'usage des produits phytosanitaires peut être maintenu.

Dans tous les cas, on privilégiera les techniques alternatives aux produits phytosanitaires car l'objectif est de diminuer la présence de ces produits dans notre environnement.

Un produit phytosanitaire...

Un **produit phytosanitaire, ou pesticide**, désigne une préparation contenant une ou plusieurs substances actives ayant une action :

- Contre les organismes nuisibles
- Sur les processus vitaux des végétaux (régulateur de croissance)
- Sur la conservation des végétaux
- Sur la destruction des végétaux ou parties de végétaux indésirables

On distingue 3 grands types de produits phytosanitaires : les herbicides, les fongicides et les herbicides.



Source : GRAPPE Nord-Pas de Calais

A g i r e n s e m b l e p o u r l ' e a u



Les techniques alternatives aux pesticides

Alternatives aux herbicides :

Les paillages /mulchs : le principe est de recouvrir le sol, au pied des plantes, d'un film de matériau protecteur qui peut être de la matière organique inerte (paille de céréales et d'herbes diverses, écorces broyées, rafles et marc de raisin ; débris végétaux, etc.), ou du film plastique ou papier à la surface du sol .

Méthodes manuelles : le désherbage se fait manuellement à l'aide d'outils tel que la binette, le sarcloir, le couteau à désherber....

Méthodes mécaniques : le désherbage est réalisé à l'aide d'appareils de brossage, balayage.

Méthodes thermiques : le désherbage peut se faire grâce à l'application de vapeur d'eau, de mousse chaude ou directement à l'aide d'une flamme.

Alternatives aux insecticides :

On peut lutter contre les insectes grâce à la pose de voile anti-insectes et à la mise en place d'Abris et nichoir pour les auxiliaires : crapauds, hérissons, mésanges, hyménoptères (guêpes), chauve-souris.

Alternatives aux fongicides :

Dans le cas des fongicides, on peut utiliser des produits à base de cuivre (bouillie bordelaise) ou de soufre (hydroxydes de soufre).

La gestion différenciée

L'entretien des espaces verts peut-être encore amélioré par la prise en compte d'une gestion plus globale respectueuse de l'environnement (système d'arrosage, utilisation d'espèces floristiques régionale...) permettant la protection de la biodiversité, des ressources en eaux et l'amélioration du cadre de vie. Tous ces points s'inscrivent dans une logique de développement durable. Ce type de gestion s'appelle la gestion différenciée. Le principe de la gestion différenciée est d'adapter l'entretien des espaces verts selon l'usage auquel ils sont destinés.

Les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires

Les produits phytosanitaires nécessitent une attention particulière avant, pendant et après leur utilisation.

Avant l'application d'un produit phytosanitaire, il faut vérifier que les conditions météorologiques permettent le traitement c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de vent et ni de pluie. La quantité de produit apportée doit au préalable être calculée en fonction de la surface à traiter, du matériel d'épandage et de la dose homologuée du produit.

L'arrêté du 12 septembre 2006, relatif au traitement par les produits phytosanitaires, réglemente l'utilisation de ces produits (distance de sécurité près des cours d'eaux, protection du personnel d'entretien, gestion des déchets d'épandage)



La Charte d'entretien des espaces publics : développée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, repose sur le volontarisme des communes pour s'engager à faire évoluer les pratiques d'entretien des espaces verts.

A g i r e n s e m b l e p o u r l ' e a u